



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
HAUTE-SAVOIE

COMMUNE DE JONZIER-EPAGNY
(74520)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL	Feuillet n°2025 –
Séance du 25 mars 2025	
Nature de l'acte :	Délibération n° 20250325 – 006

L'an deux mil vingt-cinq le vingt-cinq mars, à 20h00 les membres du Conseil Municipal de la Commune de Jonzier-Épagny se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du 20/03/2025, et sous sa présidence.

Présents : Michel MERMIN, Maire, Philippe SAUTIER, Virginie MOURIER, Rémi LAFOND, Anne EYCHENNE, adjoints, Raffaele SIBIO, Stéphanie BOURNHONNET, Florian CHAYS, Céline TARDY, Vincent RONAT conseillers.

Procurations : Philipp FURHMANN à Philippe SAUTIER

Absents : Cécile DUPARC, Jonathan DUPARC

A été nommé secrétaire : Philippe SAUTIER

Objet : Vote des subventions – Exercice 2025 – Article 65748

Monsieur le Maire présente les différentes demandes de subventions déposées en mairie. Il précise qu'en 2025, deux catégories vont être créées : les clubs sportifs labellisés par la Communauté de Communes du Genevois et les associations habituelles.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, il est décidé d'octroyer :

- 40 € / adhérents de la commune aux clubs labellisés, soit :

Club	Adhérents	Montant
SOS GO Orientation	4	160 €
Basket Club	3	120 €
CAF Escalade	1	40 €
GYM Club	1	40 €
ASJ 74	6	240 €
Ski Club	19	760 €
Handball	2	80 €
Alliance Genevois Judo	2	80 €
Fighting Training Center (boxe)	1	40 €
Vélo club	2	80 €
Volley Viry	2	80 €
	43	1 720 €

- De retenir les associations suivantes :

Association	Montant
M.J.C. du Vuache	8 728 €
Amicales Les Ombelles	150 €
A.D.M.R. des Pays de Seyssel et Frangy - Livraison repas	150 €
Fédération sportive Val des Usses	150 €
Protection civile	150 €
Bibliothèque de Vers	150 €
	9 478 €

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme et certification du caractère exécutoire.

**Le Maire
M. MERMIN**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
13	13	11
Date de la convocation		
20/03/2025		
Acte rendu exécutoire après télétransmission, le		
Les signatures suivent au registre		